



# AVENIR POUR GÉRER NOTRE AVENIR



Fédération  
des producteurs  
de bovins  
du Québec



# Pour gérer notre AVENIR

Préambule .....	2
La mission .....	3
La vision .....	4
Les valeurs à privilégier .....	6
Les orientations stratégiques .....	8
Un fonctionnement synchronisé .....	10

À travers la définition de sa mission, sa vision, ses orientations stratégiques et les valeurs qu'elle privilégie, la Fédération véhicule un discours et des actions cohérentes, qui font la fierté des producteurs de bovins du Québec et font en sorte qu'elle soit reconnue pour son expertise et son leadership par les producteurs, les acteurs de l'industrie bovine et la société québécoise dans son ensemble.

La Fédération des producteurs de bovins du Québec privilégie le partenariat dans ses actions. Ce faisant, elle intervient pour et au nom des producteurs de bovins tant sur les marchés que dans le développement de l'industrie. Cette implication proactive, rendue possible grâce à la solidarité dont les producteurs de bovins savent faire preuve, permet de sécuriser l'avenir de la production bovine québécoise et de positionner la Fédération comme acteur majeur de l'industrie bovine du Québec.

**D**ans le but d'assurer à tous les producteurs de bovins du Québec le meilleur revenu net possible, procurant ainsi une qualité de vie décente, la Fédération des producteurs de bovins du Québec se donne pour mission :

- de soutenir, par différentes stratégies rejoignant les besoins et les aspirations exprimés par les producteurs, le développement et la croissance des entreprises, de la production et de l'ensemble de l'industrie bovine du Québec, en vue d'offrir à notre client ultime, le consommateur, un produit de qualité répondant à ses exigences;
- de gérer efficacement les mécanismes de mise en marché collectifs, tout en respectant le rythme de développement de chaque secteur de production;
- de supporter la mise en commun de préoccupations particulières aux secteurs de production ainsi que la recherche de solutions pouvant bénéficier à l'ensemble des producteurs.

**LA FÉDÉRATION** s'assure que les intérêts communs de tous les producteurs de bovins du Québec, regroupés sur une base régionale, soient représentés et défendus par une organisation unique qui, par ailleurs, intervient dans le développement de la production et de l'organisation de la mise en marché à travers ses cinq comités de mise en marché, ces derniers ayant des responsabilités exclusives pour des fonctions qui leur sont spécifiques.

Valeurs :  
unité, solidarité, cohérence,  
cohésion et respect des  
rythmes de développement

**LA FÉDÉRATION** véhicule à l'ensemble des producteurs de bovins du Québec, à ses employés, ainsi qu'aux intervenants de l'industrie, une conception claire du développement de la production et de l'organisation de la mise en marché des bovins et de la viande bovine du Québec.

Valeurs :  
leadership, cohérence et  
cohésion

LA FÉDÉRATION consolide son action et ses façons de faire dans les services qu'elle rend et les dossiers qu'elle mène pour supporter le développement de la production et trouver des solutions à des problèmes qui concernent l'ensemble de la production bovine.

Valeurs :  
souplesse et efficacité

LA FÉDÉRATION s'investit dans la conception, le développement et la livraison de services techniques à la production.

Valeur :  
leadership

LA FÉDÉRATION suscite l'amélioration de la communication et de la concertation entre les partenaires de l'industrie.

Valeur :  
transparence

# Les valeurs à privilégier

---

les valeurs à privilégier

**P**our atteindre les résultats escomptés, il ne faut pas sous-estimer l'importance des valeurs que nous partageons, puisqu'elles influencent notre mentalité (façon de voir), nos attitudes (façon d'être), et même nos comportements (façon de faire). Pour la Fédération, les valeurs suivantes sont à privilégier comme conditions de succès :

---

## LE LEADERSHIP

indiquant la volonté de la Fédération d'être proactive, en assumant pleinement ses rôles de rassembleur et de promoteur, pour faire des propositions de développement et anticiper les problèmes, plutôt que d'être en position d'attente et de réaction.

---

## L'UNITÉ ET LA SOLIDARITÉ

traduisant la volonté des producteurs de travailler dans une même organisation, même s'il nous faut gérer certaines tensions, ainsi que leur volonté d'atteindre ensemble des buts partagés par tous en s'apportant mutuellement appui et support.

---

## LE RESPECT

qui traduit la capacité de la Fédération de tenir compte du rythme de développement de chaque secteur de production, en s'assurant toutefois que ces derniers cheminent vers un objectif ultime partagé de tous.

---

# Les valeurs à privilégier

les valeurs à privilégier

---

## LA COHÉSION

qui réfère à l'adhésion de tous les groupes de producteurs à une vision commune, partagée explicitement, à partir de laquelle ils définissent leurs orientations et stratégies spécifiques pour leur développement.

---

## LA SOUPLESSE

qui véhicule la préoccupation de la Fédération de répondre adéquatement et rapidement aux besoins des producteurs, tout en s'ajustant continuellement au contexte en constante évolution de l'industrie, pour répondre ensemble aux exigences des consommateurs.

---

## L'EFFICACITÉ

pour référer à l'organisation qui cible bien ses priorités, sélectionne adéquatement ses moyens d'intervention, et livre des résultats.

# Les orientations stratégiques

---

## les orientations stratégiques

**L**e plan d'action de la Fédération est défini selon les 6 axes d'orientations suivants :

---

### ACCROISSEMENT DU REVENU NET DES PRODUCTEURS

Accroître le revenu net des producteurs par nos actions collectives de mise en marché (agences, recherche, promotion, garantie de paiement, etc.) tant en aval qu'en amont de la production (Réseau Encans Québec, acquisition d'abattoirs, etc.) et par nos interventions pour bonifier les mécanismes de soutien complémentaires offerts aux producteurs (financement, assurances, programmes, etc.).

---

### AGRICULTURE DURABLE

Accompagner, supporter et défendre les entreprises dans leurs démarches pour se conformer à des règles environnementales adaptées à la production bovine (Guide de bonnes pratiques) et obtenir les soutiens financier, technique et humain leur permettant d'y parvenir, tout en visant et favorisant la biodiversité dans un contexte d'agriculture durable.

---

### ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Proposer et initier diverses mesures et programmes afin de mieux répondre aux attentes des producteurs et des consommateurs en termes de qualité et d'innocuité (salubrité des aliments à la ferme, certification, Bœuf Qualité Plus, etc.), de traçabilité de nos produits de la terre à la table (ATQ) et de bien-être animal (transport humanitaire, Code de bonnes pratiques, etc.).

---

# Les orientations stratégiques

## les orientations stratégiques

---

### MOBILISATION DES PRODUCTEURS

Inscrire l'effort en vie syndicale dans une perspective à long terme et proposer des moyens pour assurer la vitalité de l'organisation, la participation de ses membres et la solidarité syndicale face aux nouveaux défis auxquels doivent faire face les producteurs de bovins (communication, information, formation et participation).

---

### SERVICES AUX PRODUCTEURS

Être à l'affût des besoins et initier la mise en place de nouveaux services, en autant qu'ils s'inscrivent dans les priorités de développement retenues par la Fédération et ses instances (sites Internet et Intranet, logiciels de saisie et de gestion des données à la ferme, conseils-experts, etc.).

---

### VALORISATION DE LA PROFESSION

Intensifier les actions en matière de communication auprès de l'industrie, des gouvernements et de la société dans son ensemble, pour véhiculer nos valeurs, nos modèles de production à privilégier, mais aussi et surtout pour faire connaître et apprécier le travail et la passion des hommes et des femmes qui font l'agriculture d'aujourd'hui et de demain.

# Un fonctionnement synchronisé

---

## un fonctionnement synchronisé

**P**our favoriser l'atteinte de consensus, la synergie et le développement harmonieux de l'organisation dans le respect des valeurs qui lui sont propres, la Fédération s'est dotée d'une politique qui clarifie les relations entre ses différentes instances politiques et ses comités de mise en marché, et qui assure une synchronisation des décisions et des actions.

---

### OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

La présente politique vise à clarifier les pouvoirs propres aux comités de mise en marché de la Fédération, ainsi qu'à préciser la dynamique des relations entre les comités de mise en marché et les instances politiques de la Fédération.

# Un fonctionnement synchronisé

## un fonctionnement synchronisé

### CHAMPS EXCLUSIFS DE RESPONSABILITÉS

Parmi l'ensemble des fonctions exercées par la Fédération, on reconnaît que les suivantes sont de la responsabilité exclusive des comités de mise en marché :

- l'organisation de la vente, incluant le développement de nouveaux marchés et les interventions en aval et en amont de la production;
- l'établissement des coûts de production;
- l'établissement des balises du programme de garantie de paiement;
- la promotion;
- la recherche;
- la qualité et la salubrité des aliments à la ferme;
- le bien-être animal;
- l'identification permanente et la traçabilité;
- les aspects techniques de la production.

Par « responsabilité exclusive », on entend que chaque comité de mise en marché a le pouvoir de décider des orientations à prendre pour son propre secteur de production, et ce, sans référer au conseil d'administration avant de mettre en oeuvre ses décisions, sauf lorsqu'il y est obligé par la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*.

Ce pouvoir de décision d'un comité de mise en marché est toutefois restreint lorsque le sujet en cause concerne plus d'un secteur ou l'ensemble de la production.

# Un fonctionnement synchronisé

---

## un fonctionnement synchronisé

---

### MÉCANISMES D'INTERACTION AVEC LES INSTANCES DE LA FÉDÉRATION

Pour garantir l'unité et la cohésion de la Fédération, ainsi que la cohérence de ses interventions, il est essentiel que le Conseil d'administration (CA) soit bien informé de toutes les décisions prises par les comités de mise en marché, et ce, même si le CA n'a pas à entériner la décision prise par le comité.

Cette « obligation » des comités de mise en marché d'informer le CA prend toute son importance lorsqu'il est souhaitable que tous les administrateurs deviennent des relais pour expliquer et supporter la décision prise par un comité de mise en marché.

Pour renforcer sa position, un comité de mise en marché peut, à l'occasion, demander l'appui de la Fédération sur une position déjà prise.

Lorsque le Plan conjoint l'exige, un comité de mise en marché amène le sujet au CA, qui a à endosser la décision du comité.

Pour éviter tout conflit entre les comités de mise en marché ou entre un des comités et la Fédération, le président de la Fédération - ou son représentant - qui siège à tous les comités de mise en marché, détient un « droit de veto » qui lui permet de suspendre l'application d'une décision d'un comité de mise en marché pour vérifier si cette décision vient en conflit avec des orientations d'un autre comité de mise en marché ou de la Fédération.

---

# Un fonctionnement synchronisé

## un fonctionnement synchronisé

Lorsqu'il exerce son droit de veto, le président peut, selon la nature des décisions en cause :

- soit réunir les présidents des comités de mise en marché concernés par la question; ou
- soit réunir tous les présidents des comités de mise en marché avec le comité exécutif; ou
- soit référer la question en cause au Comité exécutif ou au Conseil d'administration, s'il juge qu'elle concerne l'ensemble de la production.

Fédération  
des producteurs  
de bovins  
du Québec



555, boul. Roland-Therrien, bureau 305  
Longueuil (Québec) J4H 4G2  
Tél. (450) 679-0530  
Télec. (450) 442-9348  
fpbq@upo.qc.ca  
www.bovin.qc.ca